

➔ **Les revendications CFDT et CGT pour 2013 :**

Suite aux propositions faites par la Direction (voir tract précédent) et **afin que les choses soient bien claires** avant la réunion du 7 février, nous désirons informer l'ensemble du personnel SDH-PH des modifications apportées à notre revendication initiale :

‣ **Augmentations Générales :**

- Un budget de 1.9% de la masse salariale des personnels cadre et non cadre (Aucune raison de séparer les différentes catégories de salariés).
- Une distribution égalitaire (même somme pour tous) ou inversement proportionnelle au salaire. En effet, la hausse des produits de première nécessité impacte plus fortement les petits et moyens salaires !

‣ **Augmentations individuelles :**

- Un budget de 0.7 % d'augmentations individuelles pour l'ensemble du personnel cadre et non cadre. Là aussi, il n'y a pas de raison de séparer les employés SDH.
- Une distribution globale : Nous ne voulons plus d'une scission entre cadres et non cadres. Nous désirons la création d'une commission de recours et qu'un retour soit fait au CE et DS sur la distribution de ce budget.

Concernant nos autres revendication, nous n'avons pas eu de proposition concrète de la Direction. Nous maintenons donc notre position initiale, à savoir :

- **Revenu minimum d'embauche** : 1 490 € brut.
- **Prime de vacances** : 1 000 €
- **Création d'un budget** pour les rattrapages et promotions ainsi que pour corriger les inégalités Hommes-Femmes.
- **Conditions de travail** : Des embauches, une étude approfondie sur le personnel de proximité, l'aménagement des fins de carrière des gardiens, mise en place du tutorat et de l'accueil des nouveaux salarié.
- **Ouverture de négociations** concernant un PERCO, CET, ...
Un suivi plus structuré de l'accord de classification.

➔ **Le personnel SDH-PH est motivé et impliqué dans le bon fonctionnement de l'entreprise. Il mérite une juste reconnaissance des efforts accomplis !**

➔ **La Direction SDH doit profiter de la bonne santé financière de l'entreprise pour investir dans son personnel et ce, de manière socialement responsable !**

Vos délégués syndicaux